

AVIS D'IMPOT 2019 IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2018

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis.

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M FAROUK SOULE IBRAHIM OU MME SOILIHI TOUALHATIE BAT 15 15 RUE DE PROVENCE 94800 VILLEJUIF

Vos références _

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal:

 Déclarant 1 (C) :
 30 32 126 662 341

 Déclarant 2 (C) :
 30 21 656 917 475

 N° d'accès en ligne :
 voir votre déclaration

 Revenu fiscal de référence :
 46 950

Référence de l'avis : 19 94 A693139 63

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

BAT 15

15 RUE DE PROVENCE 94800 VILLEJUIF

Numéro FIP : 940 22 10 2406899789 3 A Numéro de rôle : 016 A

Date d'établissement : 24/07/2019

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus 2018 d'un montant de 3783 € est annulée. Vous n'avez rien à payer.

Vous retrouverez plus d'informations à l'intérieur de cet avis.

Vos démarches ——

\Rightarrow Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement

à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS VILLEJUIF - S.A.I.D. VILLEJUIF

15 RUE PAUL BERT - 94808 VILLEJUIF CEDEX

Tél: 01 53 14 53 53

* (Service gratuit + coût de l'appel)

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4° année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (Il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3' année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

AVIS D'IMPÔT 2019

Impôt sur les revenus de l'année 2018

	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		Résidence alternée						
SITUATION DU FOYER M	Cas Particulier	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	Nombre DE PARTS 2.0

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification) Votre compte bancaire : FR76 3000 4008 1100 0016 6314 080 BNPPARB PARIS G DU NORD

Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires Déduction 10% ou frais réels	32351 - 3235	19816 - 1982		
Salaires, pensions, rentes nets	29116	17834		46950
Revenu brut global				46950
Revenu imposable				46950
mpôt sur les revenus soumis au barème 14				3783
mpôt sur le revenu net avant corrections				3783
mpôt total, et reprises éventuelles, avant crédits d'impôt			3783	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant calculé	Montant retenu	
Crédit d'impôt modernisation du recouvrement		3783	3783	- 3783
Montant net de votre imposition				0
MPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles				0
NFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				46950
PRELEVEMENT A LA SOURCE				
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401				